

La réussite d'une démarche d'accessibilité repose sur 4 grands principes d'action

Pour résumer...

quatre grands principes d'action

Penser l'accessibilité de l'établissement de manière globale

- Prendre en compte la diversité des handicaps
- Rendre accessible les locaux, l'information et l'ensemble des activités proposées
- Prendre en compte les personnes en situation de handicap dans toute mesure et action engagées pour le tout public
- Prendre des mesures spécifiques de compensation pour tel ou tel handicap

Mobiliser l'ensemble du personnel et le tout public sur ces questions

- Sensibiliser l'ensemble des équipes professionnelles de l'établissement et former les personnels particulièrement concernés
- Nommer une personne référente, interlocutrice privilégiée des personnes en situation de handicap et de l'ensemble des partenaires, personne ressource auprès de ses collègues sur la question de l'accessibilité
- Sensibiliser l'ensemble du public à la démarche entreprise et travailler avec lui les représentations et les craintes fréquentes engendrées par la thématique du handicap

S'inscrire dans une démarche partenariale

- Identifier les personnes en situation de handicap sur le territoire, en repérant les principaux acteurs relais
- Se faire connaître et établir des collaborations avec les élus, les professionnels et les associations concernées
- Développer des échanges, des mises en réseau de professionnels du spectacle vivant sur cette problématique
- Mutualiser les moyens en termes d'équipements, d'information, de personnels

Planifier la mise en accessibilité de l'établissement

- Réaliser un état des lieux de l'accessibilité des locaux, de l'information, des spectacles et de l'accueil des personnes en situation de handicap aux différentes activités proposées
- Établir un diagnostic chiffré de la mise en conformité des locaux
- Budgétiser les dépenses dans le cadre du calendrier indiqué par les textes réglementaires
- Planifier et hiérarchiser les mesures nécessaires en anticipant l'investissement humain et financier
- Évaluer régulièrement l'accessibilité de l'établissement, son offre, la qualité de l'accueil et la fréquentation du public



Trouver des soutiens et des conseils

- 112 Les dispositifs de collaboration
- 116 Les partenaires institutionnels
- 118 Les associations nationales représentatives des personnes en situation de handicap
- 120 Les institutions sanitaires et sociales
- 126 Les pôles nationaux de ressources
- 127 Les réseaux
- 128 Les portails Internet
- 129 Les festivals « culture et handicap »
- 130 Se documenter
- 136 Textes de référence, quelques repères

Les dispositifs de collaboration

LA COMMISSION NATIONALE CULTURE ET HANDICAP

Une instance de dialogue.

Dans le cadre du lancement d'un plan gouvernemental en faveur des personnes en situation de handicap, est créée auprès des ministres chargés de la culture et des personnes en situation de handicap une commission nationale Culture et Handicap, le 1^{er} février 2001.

Elle a pour mission de faciliter l'accès à la culture des personnes en situation de handicap, quelle que soit la nature de ce handicap, dans le souci de leur permettre de participer pleinement à la vie culturelle et de proposer des mesures dans tous les domaines concernés, notamment l'accès aux équipements, à la pratique artistique, à la formation et aux métiers de la culture.

Elle comprend :

- des membres des ministères concernés ;
- huit associations représentatives des personnes en situation de handicap qui se sont engagées à représenter à la commission nationale Culture et Handicap l'ensemble des associations concernées (rassemblées au sein d'un comité d'entente) et à être leurs porte-parole.

Ces associations représentatives sont :

- l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI) ;
- l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) ;
- l'Association des paralysés de France (APF) ;
- le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP) ;
- l'Union des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM) ;
- l'Union nationale pour l'insertion sociale des déficients auditifs (UNISDA) ;
- le Comité national pour la promotion sociale des aveugles (CNPSA) ;
- le Comité de liaison et d'action des parents d'enfants et d'adultes atteints de handicaps associés (CLAPEAHA).

• deux organismes associés :

- la fondation nationale de gérontologie
- EUCREA-France (Europe Créativité)

• quatre personnes en situation de handicap appartenant au milieu culturel et artistique.

LA CONVENTION NATIONALE CULTURE ET HANDICAP

En 2006, les ministres chargés de la culture et de la communication et des personnes handicapées ont signé une convention nationale.

Les deux ministères se sont engagés au développement des activités culturelles dans les institutions -sociales. Ils ont défini les axes principaux de leur politique commune afin d'aider ces institutions à se doter d'une véritable politique culturelle en lien avec le projet de vie des personnes handicapées.

Afin de permettre aux personnes handicapées accueillies ou accompagnées en établissements ou services médico-sociaux d'accéder à la culture ou à la pratique culturelle ou artistique, cette convention incite à la signature de jumelages entre les institutions médico-sociales et les équipements culturels.

Ces jumelages sont établis sur la base d'accords conclus entre l'institution et l'équipement culturel et favorisent les échanges. Les actions mises en œuvre

peuvent prendre la forme d'ateliers de pratique artistique, d'actions de sensibilisation ou d'organisation de temps de rencontre avec des compagnies artistiques, en amont ou en aval d'une présentation de spectacle à l'extérieur de l'institution.

La coordination d'activités culturelles appelle un professionnalisme et une expérience reconnue. La conclusion de jumelages s'accompagne de la désignation de « référents culture » au sein ou auprès des institutions médico-sociales concernées qui assure le lien avec le milieu culturel professionnel local.

À l'instar de cette convention nationale, des conventions se sont signées dans certaines régions entre les DRAC, les DRASS (ou DDAS) et les collectivités territoriales concernées.

Plusieurs jumelages sont signés entre des institutions médico-sociales et les établissements culturels.

Un protocole pour l'accès aux pratiques artistiques et culturelles dans les institutions médico-sociales.

Les dispositifs de collaboration

LE LABEL TOURISME ET HANDICAP

Le label est une marque de qualité de l'accueil des personnes en situation de handicap, créée par le ministère chargé du tourisme, qui a confié à l'association Tourisme et Handicap la mission d'aider concrètement à sa mise en œuvre. Le ministère chargé de la culture a signé en juin 2006 avec le ministère chargé du tourisme une convention précisant les critères de labellisation des institutions culturelles.

La demande de labellisation est une démarche volontaire qui engage le professionnel du tourisme ou le prestataire de services à assurer, de façon pérenne un accueil de qualité aux personnes en situation de handicap qu'ils souhaitent recevoir.

Un accompagnement pour une démarche d'accueil de qualité.

Elle se fait auprès du délégué régional du tourisme.

La première étape est le renseignement d'un questionnaire d'auto-évaluation qui permet d'apprécier l'état d'accessibilité de l'équipement pour les différents types de handicap.

Si l'auto-évaluation est défavorable, le professionnel peut s'engager dans une démarche d'adaptation de son équipement avec, éventuellement, le soutien et les conseils de services compétents et des associations spécialisées.

Si l'auto-évaluation est positive, le professionnel peut s'engager dans la démarche de la labellisation proprement dite ; en conséquence il reçoit la visite des évaluateurs (spécialisés et formés) chargés de recenser les aménagements nécessaires à entreprendre pour un ou plusieurs types de handicaps. Ils établissent un diagnostic et un rapport motivé qui est examiné par une commission régionale puis par la commission nationale d'attribution, mise en place par l'association Tourisme et Handicap.

Le label est accordé pour un ou plusieurs handicaps suivant les cas et pour une durée de 5 ans, renouvelée après contrôle du maintien des critères d'accueil et d'accessibilité.

Un pictogramme permet de faire connaître rapidement aux personnes concernées si l'établissement leur est accessible ou non.

Pour plus de renseignements : www.tourisme-handicaps.org

LES TEMPS POUR VIVRE ENSEMBLE : UN PROJET DE L'INITIATIVE EUROPÉENNE EQUAL (FONDS SOCIAL EUROPÉEN)

Le vote de la loi du 11 février 2005 est l'aboutissement de négociations pendant lesquelles les personnes handicapées ont demandé que tous les actes de la vie sociale puissent bénéficier du même droit à compensation que les soins, l'intégration scolaire ou professionnelle.

Pour un travail en commun des professionnels et des usagers.

Vouloir l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées suppose en effet un égal accès aux lieux qui propagent la culture, à la pratique culturelle et artistique, à l'offre culturelle, que ce soit par l'accessibilité aux lieux de culture ou la mise en œuvre de dispositifs de communication.

C'est autour de ces objectifs que le ministère de la culture et de la communication a rejoint le projet « les temps pour vivre ensemble » de l'initiative Equal (fonds social européen) piloté par le groupement d'intérêt public « Handicaps et Compétences ». Ce groupement est constitué de représentants de ministères, universités, associations représentatives de personnes handicapées, collectivités territoriales, organismes d'insertion. Il a pour vocation d'intervenir sur toute la chaîne d'accessibilité, du domicile de la personne handicapée aux lieux d'accueil, de scolarisation, de professionnalisation, de vie citoyenne et aussi de culture.

C'est ainsi qu'il est partenaire d'actions de formation de professionnels, de manifestations culturelles, de mise en réseau d'acteurs, de réalisations d'outils méthodologiques et de communication.

Toutes ces actions contribuent à aider les personnes handicapées et leurs familles à pouvoir, tout au long de l'année, développer leur accès à une vie sociale plus riche et plus diversifiée, accéder aux théâtres, aux salles de concerts, aux festivals, comme spectateurs ou comme acteurs.

GIP Handicaps et Compétences
 ltve.gip@wanadoo.fr
www.lestempspourvivreensemble.eu

Jean-Paul Champeaux, président
 Alain Bony, directeur

Les partenaires institutionnels

LES MINISTÈRES

• **Ministère de la Culture et de la Communication** **Secrétariat général**

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris cedex 01

Correspondante générale de la mission Culture et Handicap : Sandrine Sophys-Veret. Elle coordonne les actions des différentes directions du ministère sur les questions d'accessibilité. Elle assure le lien avec les associations représentatives des personnes handicapées, le réseau interministériel et les établissements publics culturels.

Téléphone : 01 40 15 78 07

Télécopie : 01 40 15 77 64

Courriel :

sandrine.sophys-veret@culture.gouv.fr

Direction générale de la création et de la diffusion

62, rue Beaubourg
75003 Paris

Bureau de l'éducation et des pratiques artistiques et culturelles

Il coordonne les actions du ministère en faveur des personnes handicapées dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques.

Chargée de mission : Emma Bockor

Téléphone : 01 40 15 88 29

Télécopie : 01 40 15 88 28

Courriel : emma.bockor@culture.gouv.fr

Mission d'architecture conseil

Responsable : Michèle Kergosien

Courriel :

michele.kergosien@culture.gouv.fr

Au niveau régional, il existe dans chaque DRAC, (Direction régionale des Affaires culturelles) un référent handicap à même de vous renseigner.

Pour trouver les coordonnées des DRAC, aller sur le site du ministère www.culture.gouv.fr/handicap

• **Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité**

Au sein du ministère, le **secrétariat d'État chargé de la solidarité** veille à une meilleure intégration des personnes en situation de handicap.

À Paris, la **Direction générale des affaires sociales (DGAS)** est chargée de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre de la politique d'intervention sociale, médico-sociale et de solidarité.

En région, les **directions régionales et départementales des affaires sociales (DRASS et DDASS)** disposent d'inspecteurs référents sur les questions de handicap.

Délégation interministérielle aux personnes handicapées (DIPH)

La DIPH assure la coordination des ministères pour la mise en application de la loi du 11 février 2005. Elle anime différents groupes de travail sur le thème et édite des cahiers de conseil. Elle est l'instance de liaison avec le Conseil national consultatif de personnes handicapées (CNCPH).
11, place des Cinq martyrs du lycée Buffon – 75014 Paris
Téléphone : 01 40 56 68 48
www.handicap.gouv.fr

• **Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire**

Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA)

En région, les **directions départementales de l'équipement (DDE)** ont des référents accessibilité. Elles sont chargées d'accompagner la démarche de mise en conformité et d'animer des commissions consultatives départementales d'accessibilité et de sécurité.
Tour Pascal
92055 La Défense Cedex
Téléphone : 01 40 81 98 47
Télécopie : 01 40 81 98 95
DMA@equipement.gouv.fr

AUTRES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Elle a pour mission de suivre la qualité du service rendu aux personnes handicapées en garantissant l'équité de traitement sur le territoire pour tous les handicaps. Elle assure un rôle d'animation du réseau des MDPH et des équipes chargées de leur mise en place et gère le fonds de compensation.
Pour plus d'infos : www.cnsa.fr

Maisons départementales des personnes handicapées

Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sont un guichet d'accueil, d'orientation et de reconnaissance des droits, prestations et aides, qu'ils soient antérieurs ou créés par la loi du 11 février 2005, pour les personnes handicapées et leurs familles. Elles accompagnent la personne handicapée et sa famille dans l'élaboration de son projet de vie (santé, scolarité, professionnalisation et loisir). Elles sont un relais essentiel pour informer les personnes handicapées et leur famille.

Mises en place et animées par le conseil général, elles associent ce dernier, les services de l'État, les organismes de protection sociale et les associations représentant les personnes handicapées au sein d'un GIP.

Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)

et ses délégations régionales. On peut y trouver des conseils sur les questions d'emplois et des aides pour l'adaptation des postes de travail.
www.agefiph.asso.fr

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

On peut y trouver des conseils sur les questions d'emplois et des aides pour l'adaptation des postes de travail.
www.fiphfp.org

Les associations nationales représentatives des personnes

HANDICAP MOTEUR

Association des paralysés de France (APF)
17, bd Auguste Blanqui
75013 Paris
Tél. : 01 40 78 69 00
Fax : 01 45 89 40 57
www.apf.asso.fr

Fédération française des associations d'infirmités motrices cérébrales (FFAIMC)
19, rue de l'Abondance
69003 Lyon
Tél. : 04 72 84 22 31
Fax : 04 78 60 90 90
www.ffaimc.org

Cette liste n'est pas exhaustive.

HANDICAP VISUEL

Association nationale des parents d'enfants aveugles (ANPEA)
12 bis, rue de Picpus
75012 Paris
Tél. : 01 43 42 40 40
Fax : 01 43 42 40 66
<http://perso.wanadoo.fr/anpea>

Comité national pour la promotion sociale des aveugles et des amblyopes (CNPSAA)
5 rue Duroc
75007 Paris
Tél. : 01 44 49 27 17
Fax : 01 44 49 27 30
www.cnpsaa.fr

Union nationale des aveugles et déficients visuels (UNADEV)
12 rue de Cursol
CS 80351
33002 Bordeaux Cédex
Tél. : 0 811 703 300
Fax : 05 56 33 85 90
www.unadev.com

HANDICAP AUDITIF

Fédération des associations de parents d'enfants déficients auditifs (ANPEDA)
76, boulevard Magenta
75010 Paris
Tél. : 01 53 35 86 86
Fax : 01 53 35 86 87
www.anpeda.org

Fédération nationale des sourds de France
41, rue Python
75020 Paris
Tél. : 01 40 30 18 36
Fax : 01 40 30 18 21
www.fnsf.org

Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif (UNISDA)
254, rue Saint Jacques
75005 Paris
Tél. : 01 43 26 96 09
Fax : 01 43 26 96 14
www.unisda.org

HANDICAP MENTAL

Trisomie France
10 rue du Monteil
42000 Saint-Étienne
Tél. : 04 77 37 87 29
Fax : 04 77 33 99 02
www.trisomie21-france.org

Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI)
15, rue Coysevox
75876 Paris cedex 18
Tél. : 01 44 85 50 50
Fax : 01 44 85 50 60
www.unapei.org

en situation de handicap

HANDICAP PSYCHIQUE

Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie (F.N.A.Psy)
33 rue Daviel
75013 PARIS
Tél. : 01 43 64 85 42
Fax : 01 42 82 14 17
www.fnapsy.org

Union nationale des amis et familles de malades psychiques (UNAFAM)
12, Villa Compoint
75 017 Paris
Tél. : 01 42 63 03 03
Fax : 01 42 63 44 00
www.unafam.org

AUTISME

Autisme France
1209, chemin des Campellières
06250 Mougins
Tél. : 04 93 46 00 48
Fax : 04 93 46 01 14
www.autismefrance.org

Fédération française Sesame-Autisme
53, rue Clisson
75013 Paris
Tél. : 01 44 24 50 00
Fax : 01 53 61 25 63
www.sesame-autisme.com

PERSONNES ÂGÉES

Fondation nationale de gérontologie (FNG)
49, rue Mirabeau
75016 Paris
Tél. : 01 55 74 67 00
Fax : 01 55 74 67 01
www.fng.fr

TOUT TYPE DE HANDICAP

Association française de myopathie (AFM)
1, rue de l'Internationale
BP 59
91002 Evry Cédex
Tél. : 01 69 47 28 28
Fax : 01 42 86 21 59
www.afm-france.org

Comité de liaison et d'action des parents d'enfants et d'adultes atteints de handicaps associés (CLAPEAHA)
18, rue Étex
75018 Paris
Tél. : 01 42 63 12 02
Fax : 01 46 27 80 92

Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH)
20, rue de la Tarentaise
BP 520
42007 Saint-Étienne cedex 1
Tél. : 04 77 49 42 42
Fax : 04 77 49 42 48
www.fnath.org

Fédération des associations pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)

185, bureaux de la Colline
92213 Saint-Cloud
Tél. : 01 55 39 56 00
Fax : 01 55 39 56 03
www.apajh.org

Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP)
10, rue Georges de Porto Riche
75014 Paris
Tél. : 01 43 95 66 36
Fax : 01 45 40 40 26
www.gihpnational.org

Handicap International Programme France
Erac 14, avenue Berthelot
69361 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 76 88 44
Fax : 04 72 76 88 48
www.handicap-international.org

Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens (UNAFTC)
32, rue de la Colonie
75013 Paris
Tél. : 01 53 80 66 03
Fax : 01 53 80 66 04
www.traumacranien.org

Les institutions sanitaires et sociales

STRUCTURES SANITAIRES

Appartement thérapeutique : unité de soin, à visée de réinsertion sociale, mise à la disposition de quelques patients pour des durées limitées et nécessitant une présence importante sinon continue des personnels soignants.

Atelier thérapeutique : lieu où sont utilisées des techniques de soins particulières en vue du réentraînement à l'exercice d'une activité professionnelle ou sociale.

Centre d'accueil familial spécialisé (CAFS) : structure ayant pour mission de dépister et rééduquer en cure ambulatoire des enfants handicapés de moins de six ans qui présentent des déficiences sensorielles, motrices ou mentales ; guider les familles et mener des actions préventives.

Le Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) : structure ayant une mission d'aide auprès des futurs parents, de prévention des difficultés des tout petits de la naissance à 6 ans ; de soins à de jeunes enfants handicapés. L'ensemble de son action cherche à favoriser l'insertion du jeune enfant dans son milieu familial et social, et à soutenir un développement harmonieux de ses capacités.

Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) : centre de maintien et d'encouragement à une existence autonome par des actions de soutien et de thérapie.

Centre médico-psycho pédagogique (CMPP) : centre ayant un rôle de diagnostic et de traitement ambulatoire des enfants de 3 à 18 ans (ou 20 ans selon le cas) dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychologiques ou à des troubles du comportement. Il permet la réadaptation de l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire et social.

Nombre de jeunes et d'adultes en situation de handicap vivent au sein d'institutions sanitaires ou médico-sociales, ou les fréquentent. Il est essentiel pour un lieu de culture de connaître ces différentes institutions et leurs missions pour établir un partenariat avec elles. Selon les cas, elles sont des lieux de résidence, de soin, d'enseignement, de rééducation, de loisirs, ou encore de travail. Chacune de ces structures fonctionne avec des horaires différents et un intérêt particulier pour l'offre culturelle.

Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle : centre de moyen séjour, aux possibilités d'accueil très diversifiées (spécialisé ou polyvalent ; adultes ou enfants ; hospitalisation complète ou de jour...).

Foyer de postcure : structure extra-hospitalière, transition entre l'hospitalisation psychiatrique et la reprise d'une existence ordinaire.

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) : service assurant sur prescription médicale aux personnes malades ou dépendantes les soins infirmiers et d'hygiène générale, l'aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou d'autres soins relevant d'autres auxiliaires médicaux.

Hospitalisation à domicile (HAD) : alternative à l'hospitalisation assurée au domicile du malade, pour une durée limitée mais révisable en fonction de l'évolution de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés entre le service hospitalier, le médecin traitant et tous les professionnels de santé de ville nécessaires à une prise en charge de qualité du malade.

Hôpital : établissement où l'on prodigue des soins médicaux ou chirurgicaux. Le système hospitalier français se compose d'établissements de santé publics et d'établissements de santé privés. On distingue les hôpitaux publics, établissements publics rattachés à une collectivité locale, des hôpitaux privés à but lucratif, sociétés commerciales, et des hôpitaux privés à but non lucratif, associations loi 1901.

Les institutions sanitaires et sociales

STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES

• Structures d'hébergement

Foyer d'accueil médicalisé (FAM) : foyer accueillant des adultes lourdement handicapés à partir de 18 ans, en internat, reconnus inaptes au travail par la CDAPH (anciennement COTOREP) nécessitant l'assistance d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de la vie quotidienne ou ayant besoin d'un soutien et d'une stimulation constante ainsi qu'un suivi médical et paramédical constant ou régulier.

Foyer d'hébergement : foyer non médicalisé pour adultes handicapés à partir de 18 ans, travaillant en milieu protégé ou parfois en milieu ordinaire, à temps plein ou à temps partiel.

Maison d'accueil spécialisée (MAS) : structure d'hébergement recevant des personnes adultes atteintes d'un handicap intellectuel, moteur, somatique, ou gravement polyhandicapées, n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie.

• Services d'accompagnement

Centre d'accueil de jour (CAJ) : centre pour personnes ayant des incapacités persistantes et permanentes où elles peuvent recevoir, tout en rentrant chez elles à la fin de la journée, des services de réadaptation, de maintien des capacités et de soutien à l'intégration sociale.

Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) : service contribuant à la réalisation du projet de vie de personnes en situation de handicap, par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) : service réalisant des missions d'intégration sociale et professionnelle également dévolues aux SAVS, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins. Ce service s'adresse à des personnes lourdement handicapées afin de leur apporter une réponse pluridimensionnelle intégrant une dimension thérapeutique.

Groupe d'entraide mutuelle (GEM) : structure favorisant l'insertion sociale des personnes handicapées psychiques, notamment par des activités culturelles et de loisir.

Foyer de vie ou occupationnel pour personnes handicapées : foyer accueillant des adultes handicapés ne pouvant pas travailler en milieu protégé mais disposant d'une certaine autonomie (physique et intellectuelle) ; ces structures fonctionnent en internat, semi-internat, externat, accueil de jour, accueil temporaire, accueil séquentiel ou encore en urgence.

• Établissements de travail protégé

Centre de distribution de travail à domicile (CDTD) : structure assimilée aux ateliers protégés procurant aux personnes handicapées des travaux manuels ou intellectuels à effectuer à domicile.

Établissement et service d'aide par le travail (ESAT), anciennement dénommé CAT : organisme de travail adapté dans laquelle des personnes en situation de handicap exercent une activité professionnelle dans des conditions aménagées.

Section d'adaptation spécialisée (SAS) : structure accueillant des personnes handicapées ayant besoin d'une période transitoire pour se réadapter au travail, avant l'entrée en ESAT.

• Structures médico-sociales enfants

Institut éducatif thérapeutique et pédagogique (ITEP) : lieu d'accueil des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle.

Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) : service assurant un soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie aux enfants et adolescents jusqu'à 20 ans, en liaison avec les familles.

Les institutions sanitaires et sociales

• Structures d'accueil pour personnes âgées

Logement foyer : logements autonomes proposant des services collectifs et des aides à domicile.

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : depuis la réforme de la tarification en 1999, les établissements accueillant des personnes âgées – maisons de retraite, MAPAD – sont appelés des EHPAD.

Petite unité de vie (PUV) : lieu de vie qui a vocation à répondre aux besoins d'hébergement en milieu périurbain des personnes âgées valides ou en perte d'autonomie, d'accompagner les résidents dans leurs actes de la vie quotidienne en cas de besoin, de lutter contre la solitude et l'isolement en proposant des animations.

Unité de soins de longue durée (USLD) : service d'établissement de santé assurant l'hébergement et les soins des personnes privées de leur autonomie, nécessitant une surveillance médicale.

• Institutions spécialisées de scolarisation ou de formation

Centre de rééducation professionnelle (CRP) : structure facilitant la réinsertion sociale du travailleur handicapé et lui assurant une formation qualifiante, par la proposition de stages.

Institut d'éducation motrice (IEM) : établissement accueillant des jeunes handicapés moteurs à leur sortie des centres de réadaptation fonctionnelle (enseignement scolaire et professionnel, accompagné d'un ensemble de soins requis pour la rééducation).

Institut médico-éducatif (IME) : institut spécialisé, équivalent à un IMP ou un IMPro, mais accueillant des enfants et des adolescents de 3 à 18 ans (voire 20 ans).

Institut médico-pédagogique (IMP) : établissement assurant les soins, l'éducation et l'enseignement général des enfants handicapés de 6 (voire 3 ans) à 14 ans environ.

Institut médico-professionnel (IMPro) : établissement spécialisé prenant en charge des adolescents handicapés, non intégrables (momentanément ou durablement) dans les établissements de l'Éducation nationale (adolescents jusqu'à 18 ou 20 ans).

• Dispositifs d'intégration scolaire

Classe d'intégration scolaire (CLIS) : classe spécialisée de l'école élémentaire et, exceptionnellement, maternelle, relevant du ministère de l'Éducation nationale dont l'objectif est de favoriser l'intégration progressive, partielle ou totale, des enfants handicapés et développer de manière optimale les capacités cognitives, la sensibilité, le sens de la coopération, de la solidarité et du civisme.

École régionale d'enseignement adapté (EREA) : école accueillant des enfants débiles moyens et légers de 12 à 16 ans, qui ne peuvent être admis dans des classes spécialisées, avec possibilité d'internat.

Unité pédagogique d'intégration (UPI) : dispositif d'accueil collectif intégré au sein de certains collèges (classe de dix adolescents de 11 à 16 ans présentant un handicap mental et relevant à l'école primaire de CLIS).

Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA) : structure de formation d'enseignants, de directeurs d'établissement, d'inspecteurs, dans le domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaire, enseignants à même d'œuvrer soit dans des classes, soit dans des établissements pour mener à bien la politique d'éducation et d'intégration décidée par le ministère et le gouvernement.

Les pôles nationaux de ressources

Accès Culture

Association ressource pour la mise en accessibilité de spectacles, Accès-Culture propose des aides techniques permettant aux personnes déficientes sensorielles et mentales d'assister à des représentations de théâtre, de danse ou d'opéras de manière autonome.

www.accessculture.org

Courriel : accessculture@magic.fr

Association Tourisme et Handicaps (ATH)

L'ATH assure l'unité nationale du dispositif de labellisation Tourisme et Handicap qui favorise la promotion des politiques d'accès aux vacances et aux loisirs.

www.tourisme-handicaps.org

Courriel : tourisme.handicaps@club-internet.fr

CEMAFORRE

Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture.

Ingénierie culture-handicap : expertise, conseil-assistance, études, réalisation d'états des lieux, mise en réseau, formation, édition.

www.cemaforre.asso.fr

Fonds théâtral sonore

Centre de ressources Théâtre-Handicap pour l'ensemble des professionnels du théâtre.

www.regardenfrancecompagnie.com

www.lefondstheatralsonore.com

International Visual Theatre

Théâtre IVT Chaptal

Théâtre et compagnie bilingue LSF/français, formation professionnelle, édition en LSF

www.ivt.fr

MESH

Les actions de MESH en faveur des personnes handicapées se déclinent à travers plusieurs axes : la sensibilisation et la formation à la pédagogie et au montage de projets musique et handicap.

www.mesh.asso.fr

Résonance contemporaine

Lieu de ressources et d'expérimentation de nouvelles formes de travail artistique avec les personnes handicapées. L'association a créé l'ensemble professionnel « Les percussions de Treffort » composé de musiciens valides et de musiciens en situation de handicap.

www.resonancecontemporaine.org

SIDVEM

Service d'aide à l'intégration des personnes déficientes visuelles dans les lieux d'enseignement de la musique.

www.sidvem.org

Les réseaux

Plusieurs de ces organismes se sont réunis en réseaux nationaux ou internationaux.

EUCREA France

Rassemblement national pour la promotion de l'accès des personnes handicapées à la culture. Eucra regroupe de nombreuses associations nationales de personnes handicapées et des centres de ressources spécialisés dans le domaine de la culture et du handicap.

Eucra est membre de la commission nationale Culture et Handicap

Courriel : eucra.france@wanadoo.fr

www.eucrafrance.fr

EUCREA International

Organisation non gouvernementale, Eucra international est un réseau qui œuvre à l'intégration des personnes handicapées (tous types d'handicaps et tous âges) dans les domaines de l'art, de la culture et des médias.

www.eucra-international.org

Courriel : eucra.international@wanadoo.fr

Réseau Spectacle vivant et accessibilité

Regroupement de plusieurs structures de diffusion en vue de mutualiser les savoir-faire en matière d'accessibilité.

Animé par Cemaforre, il regroupe la Cité de la musique, le théâtre national de la Colline, les théâtres de la Cartoucherie, le théâtre de l'Est parisien, le théâtre de l'Opprimé...

Réseau des signataires de la charte Musique et Handicap

Ce réseau regroupe des dynamiques locales existantes autour d'une volonté commune d'accès des personnes handicapées aux pratiques musicales.

Courriel : mesh@mesh.asso.fr

Réseau ARIANE

Regroupement des établissements publics culturels nationaux, réunis sous le pilotage de la Cité des sciences et de l'industrie : Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, Bibliothèque nationale de France, château de Versailles, musée du Louvre, Cité de la musique, Muséum national d'histoire naturelle, théâtre de Chaillot, Accès Culture-Théâtre accessibles, galerie du Grand Palais, Musée d'archéologie nationale, musée d'Orsay, château de Fontainebleau, Centre des monuments nationaux, musée du quai Branly, musée de la Marine, Réunion des musées nationaux, Centre national des arts et métiers...

Le réseau édite une lettre d'information culturelle à usage des publics en situation de handicap.

Réseau des villes

Réseau des Villes « Loisirs, Culture et Handicaps »

Animé par Cemaforre, le réseau rassemble une vingtaine de villes françaises qui échangent et mutualisent les pratiques afin d'optimiser le développement d'actions culturelles et de loisirs en direction des personnes handicapées.

www.cemaforre.asso.fr

Les portails Internet

PORTAILS GÉNÉRALISTES

www.culture.gouv.fr (/ dossiers thématiques /développement culturel /handicap)

On peut y trouver les textes contractuels et réglementaires, les événements, le 1^{er} guide édité par le ministère sur « l'accessibilité et l'accueil des personnes handicapées au sein des institutions culturelles » ainsi qu'une sélection de ressources et d'ouvrages.

www.cemaforre.asso.fr

Portail de l'accessibilité des loisirs et de la culture (handicap, hôpital, dépendance).

www.ctnerhi.com.fr

Centre de documentation et d'études sociales du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations (CTNERHI)

www.yanous.com

Magazine d'informations électronique des personnes handicapées, de leur entourage et des professionnels qui œuvrent dans ce domaine.

www.handicapsport.com

Portail de l'information sportive et de loisirs pour les personnes handicapées.

www.afnor.fr

Organisme travaillant sur les normes d'accessibilité, en particulier au sein des instances européennes.

www.handica.com

Site dédié au handicap. Les informations sont classées par thème, produits et services.

www.w3.org/wai

Portail en langue anglaise – Recommandations de mise en accessibilité des sites web pour tous.

HANDICAP VISUEL

www.handicapzero.org

Portail permettant un accès autonome à l'information générale, le sport, les loisirs, les médias, la santé, l'emploi pour les personnes déficientes visuelles.

www.voirplus.net

Portail d'informations portant sur l'accessibilité du web, les technologies d'accès, les associations et la lecture pour les personnes déficientes visuelles.

HANDICAP MOTEUR

www.jaccede.com

Portail à l'attention des personnes à mobilité réduite. Informations sur les lieux accessibles, les associations, les événements...

HANDICAP AUDITIF

www.visuf.com

Site d'information pour les personnes sourdes et malentendantes, sur les associations, les loisirs, les conférences, les cours en LSF...

www.websourd.org

Portail favorisant l'accès à l'information et à la communication entre les personnes sourdes et avec les personnes entendant.

www.guidedecaro.com

Site Internet de conseils aux personnes sourdes et malentendantes.

www.deaf.fr

Portail recensant les aides techniques pour les personnes sourdes ou malentendantes.

PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

www.agevillage.com

Site Internet d'informations, de conseil et de services.

Les festivals « culture et handicap »

Nous ne pouvons donner une liste exhaustive des festivals car il s'en crée tous les ans, mais nous indiquons les plus représentatifs.

Art et Déchirure (Rouen – 76) – Handicap mental, psychique, hôpital
www.art-et-déchirure.org – Contact : Joël Delaunay
Téléphone : 02 32 95 11 78

Désaliéner (Morsang-sur-Orge – 91) – Handicap mental, psychique, hôpital
Association Les Temps Mêlés – Contact : Docteur Michel Guyader
Téléphone : 01 69 51 17 57

Defestival (Paris – 75) – Tous handicaps –
www.defestival.org

Festiv'art (Reffannes – 79) – Handicap mental –
//site.maf.net/berceau

Festival Art et Handicap (Breuvannes – 52) – Tous handicaps –
//art.handicap.free.fr

Festival Choukar (Poitiers – 86) – Tous handicaps –
courriel : **gregory.sedek@wanadoo.fr**

Festival Clin d'œil (Reims – 51) – Handicap auditif –
www.clindoeil.cinesourds.fr

Festival européen théâtre et handicap Orphée (Versailles – 78) – Tous handicaps –
www.theatre-montansier.com

Festival du Futur composé (Paris – 75) – Autisme et culture –
//festivalfuturcompose.free.fr

Festival Handistars (Carentoir – 56) – Tous handicaps –
courriel : **herga@wanadoo.fr**

Festival international de la différence (Paris – 75) – Tous handicaps –
www.degryse.com.fr

Festival Itinéraires singuliers – (Dijon – 21) – Tous handicaps –
www.itinerairesinguliers.com

Festival l'Imprévu œuvrant pour le droit à la différence et la culture pour tous (Montembœuf – 16)
//imprevuefontembœuf.free.fr

Festival Together (La Ravoire – 73) – Tous handicaps –
courriel : **together2006@wanadoo.fr**

Festival Vice et Versa (Valence – 26) – Handicap sensoriel –
www.festival-vice-versa.com

Handiblues (île d'Oléron – 17) – Tous handicaps –
Téléphone : 05 46 76 22 29

Handiclap (Nantes – 44) – Tous handicaps –
Téléphone : 02 40 14 04 71

Handi-moi oui ! (Le Mans – 72) – Tous handicaps –
www.membres.lycos.fr/handimoioi

L'Âme de Fond (Dieppe – 76) – Handicap mental –
www.lamedefond.net

La Tête Ailleurs (Nancy – 54) – Tous handicaps
Contact : Catherine Adam Pereira
Téléphone : 03 83 31 26 36

Se documenter

Généralités sur le handicap

Handicap, incapacités, dépendance : enquête de 1999. La Documentation française, revue française des Affaires sociales n°1-2, janvier-juin 2003.

Guide Néret pour les personnes handicapées. Éditions Liaisons, Paris.

Ce guide pratique comporte toutes les informations juridiques, législatives et administratives liées au handicap. Il est actualisé chaque année.

KRISTEVA Julia, GARDOU Charles, *Handicap, le temps des engagements*, PUF, 2006.

Actes des premiers Etats généraux du handicap, organisés par le Conseil National « Handicap : sensibiliser, informer, former », en 2005, à l'Unesco, Paris.

Généralités culture handicap

Ministère de la Culture et de la Communication, *Culture et Handicap – Guide pratique de l'accessibilité*, 2007.

FERTIER André, *Encyclopédie Culture et Handicap, cinq guides pratiques : musique, danse, arts plastiques, théâtre, écriture-lecture*. Éditions Cemaforre, Paris, 1998.

Publication de référence, elle rassemble l'essentiel des informations théoriques, pratiques, pédagogiques, pour tous handicaps, tous âges, pour toutes orientations d'activités dans le domaine culturel. Témoignages, interviews, aventures humaines et technologiques, adresses ressource...

Cemaforre, *Intégration professionnelle des personnes handicapées dans les métiers des arts et de la culture. Rapport d'étude pour l'AGEFIPH*, 2004.

Fondation Nationale de Gérontologie / Ministère de la Culture, *Les pratiques culturelles des personnes*

âgées. La Documentation française, Paris 1993.

Fondation Nationale de Gérontologie, « Art et vieillissement », *Gérontologie et Société*, Cahier n°87, 1998.

« Handicap et pratiques artistiques, quel projet culturel pour une intégration réussie », *Nouvelle revue de l'ALS*, n°26, CNEFEI, Suresnes, 2004.

Actes du colloque organisé les 7 et 8 novembre 2003 à Suresnes.

Eucrea France & Symbioses, *Forum National Art, Culture & Surdité*. Actes du Forum national co-organisé par Symbioses et Eucrea France, Paris, 2002.

Eucrea France, *Colloque Européen Culture & Handicap*. Actes du Colloque organisé par Eucrea France en collaboration avec Cemaforre et Eucrea International à Paris, 2006.

Le 6 mai 2003, le Conseil des ministres Education, Jeunesse, Culture de l'Union Européenne a adopté une Résolution concernant l'accès des personnes handicapées aux infrastructures et activités

culturelles. Le Colloque Européen Culture et Handicap du 7 juin 2006 a réuni des représentants de la Finlande, du Royaume-Uni, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Belgique, de la France... qui ont exposé leurs actions et des dispositifs dans le domaine «Culture et Handicap».

Hellenic Ministry of Culture, *Access to culture and sports for people with disabilities. Conference proceedings*, Thessaloniki, 30 October-1 November 2003.

Dans le cadre de 2003, Année Européenne des Personnes Handicapées, ces actes de colloque sur l'accès des personnes handicapées à la culture et au sport font le point sur la mise en œuvre de politiques culturelles inclusives.

BONJOUR Pierre, CHALAGUIER Claude, « Quelle vie culturelle et artistique ? » *Reliance*, revue trimestrielle, n° 17, Erès, 2006.

Ce numéro, auquel ont participé de nombreuses personnalités, est consacré à l'accès des personnes handicapées à la culture.

Archimed, Séminaire national : *L'accès à l'enseignement et à la pratique artistique des personnes en situation de handicap*, Paris, 5 novembre 2005.

Actes du séminaire organisé en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication, au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris destiné aux professionnels.

Ministère de la Culture et de la Communication, *Rencontres Art, Culture et handicap 2003*, Bourges. Actes de colloque.

Accès au spectacle vivant

Culture et Handicap : comment favoriser l'accessibilité des publics en situation de handicap à l'Opéra ? Paris, 11 décembre 2007.

Ces rencontres professionnelles organisées par la Réunion des opéras de France avaient pour objectif d'informer les élus, directeurs, administrateurs et

gestionnaires des opéras des obligations issues de la loi du 11 février 2005 et de faciliter la mise en œuvre de l'obligation d'accueil des personnes en situation de handicap dans les équipements culturels (diagnostic, étude de faisabilité chiffrée avec plan pluriannuel de mise en conformité...). <http://www.rof.fr>

PETIT Johanna, *L'accès du public sourd aux spectacles en France (réservés aux entendants)*. 1997-1998, Mémoire de 1^{re} année de licence, Centre d'études théâtrales, Université catholique de Louvain

LONGHAMPT Claire, *L'accessibilité au spectacle vivant pour les personnes en situation de handicap*. 2006, École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (Ensatt), promotion 65.

Ce mémoire tente de faire le point sur la prise en compte du public en situation de handicap par les politiques culturelles et les structures de spectacle vivant. Il étudie la législation en vigueur, en terme d'accessibilité de ce public dit «empêché». Il s'intéresse également aux moyens mis en

oeuvre pour l'accès aux établissements culturels, à la pratique artistique, à la formation et à la création.

CHARNAY Elise, *Le spectacle vivant en milieu hospitalier : ambiguïtés des positions de l'État face à un phénomène en expansion*. 2001, École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (Ensatt), promotion 60.

Laurent PATOLE, *Étude de relations publiques sur le handicap et le spectacle vivant à la Scène nationale de Petit-Quevilly*, 2004.

Accès aux pratiques artistiques

Association ARCHIMED *Rapport de recherche, étude sociologique d'actions mises en place pour l'intégration des personnes en situation de handicap dans les lieux d'enseignement et de pratiques artistiques (musique, danse, théâtre)*. Étude réalisée en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication (DMDTS) et l'APF. 2 tomes. 2005.

BONNEFON Gérard, *Art et lien social, les pratiques artistiques des personnes handicapées*. Desclée de Brouwer, Paris, 1997. Présentations concrètes d'ateliers de pratiques artistiques ouverts aux personnes handicapées, moyen de rencontre privilégié contribuant à la constitution du lien social.

CICCONI Louis, *Les musiciens aveugles dans l'histoire*, L'Harmattan, 2001 Étude historique sur les hommes et femmes aveugles, compositeurs ou exécutants, depuis la haute Antiquité jusqu'à nos jours, qui ont consacré leur vie à la musique.

CHALAGUIER Claude, *Travail Culture et Handicap, Des droits de la différence aux droits de la ressemblance pour les handicapés mentaux*. Bayard, Paris, 1992. Réflexion sur les expériences de compagnies et Cat artistiques intégrant des personnes handicapées comme le groupe Signes et la compagnie L'Oiseau-Mouche.

CHALUDE Joël, *Je suis né deux fois, fragments d'identité*, Autre Temps, 2002. Autobiographie de Joël Chalude, sourd, danseur, clown, marionnettiste, comédien.

FRETARD Dominique, « David Toole, le danseur sans jambes ». *Le Monde 2*, supplément au n° 18417, 11-12 avril 2004. Le grand portrait d'un danseur aux poignets d'or, un homme né sans jambes, danse sur les bras. Devenu artiste en 1992, il est demandé par les plus grands chorégraphes...

GARDOU Charles, SAUCOURT Emmanuelle, *La création à fleur de peau. Art, culture et handicap*. Erès, 2005. Des expériences culturelles qui réunissent des artistes en situation de handicap et d'autres qui ne le sont pas.

GOUDARD Alain, MERCIER Brigitte, *Les Percussions de Treffort, 20 ans de création*, L'Harmattan, 1999. Une rencontre autour des pratiques musicales entre des personnes handicapées mentales issues du CAT-Foyer de Treffort-Puisat et Alain Goudard, directeur artistique de Résonance Contemporaine.

KEROUANTON Joël, *Sidi Larbi Cherkaoui, rencontres*. Éditions L'œil d'or, 2004, 95 p. Fruit d'un dialogue continu entre le chorégraphe Sidi Larbi Cherkaoui (qui crée des chorégraphies avec des danseurs handicapés) et l'auteur, cet ouvrage s'offre comme une écriture-promenade au côté d'un metteur en scène et de ses interprètes.

KEROUANTON Joël, *Hors-scène : du handicap à l'aventure théâtrale* Editions Erès, 2005, 152 p. Regard de l'intérieur d'un CAT artistique, l'ouvrage raconte l'histoire d'une troupe professionnelle de comédiens, musiciens et marionnettistes en situation de handicap. Sont mis en dialogue des récits de tournée, des entretiens et des paroles d'artistes, des réflexions sur les enjeux et les résistances des pratiques artistiques en milieu médico-social.

LABORIT Emmanuelle, *Le cri de la mouette*, Robert Laffont, 1994. L'auteur raconte ses souvenirs d'enfance, ses difficultés de communication, son isolement, et sa percée dans le monde des adultes.

REYNAUD Michel, *Théâtre et handicap*, Chronique Sociale, 2002.

VIALLEFOND Magali, SCHULMAN Nathalie, MOREAU Jean-Philippe, « Pédagogies et handicaps ». *Marsyas, revue de pédagogie musicale et chorégraphique*, Institut de Pédagogie musicale, Paris, 1996, n° 39-40. Recherches et expériences musicales et chorégraphiques avec et pour les personnes en situation de handicap sensoriel, moteur et mental.

Pratiques artistiques et handicap, actes du colloque de Strasbourg organisé par la DRAC Alsace et l'université Marc Bloch Strasbourg II, octobre 2004.

Journée « culture et handicap » organisée par la DRAC Haute-Normandie et Le Volcan, scène nationale du Havre. Novembre 2005. Actes de la journée d'information à destination des structures culturelles de la région, des représentants institutionnels ou associatifs du handicap et des artistes.

Films

Association Sportive et Culturelle du Foyer Grafteaux, *Le cirque fait son cinéma, spectacle 96*. Vidéo 1996. Un spectacle de cirque avec des personnes handicapées accueillies à l'Institut d'éducation motrice de l'Association des Paralysés de France.

Association sportive et culturelle du foyer Grafteaux, *Le cirque aurait-il 2000 ans ?* Un festival de cirque à Marseille.

BBC Resources, *Playing from the heart*, Vidéo PAL, durée 98 min, Londres, 1998. Un film sur la vie d'Evelyne Glennie, célèbre percussionniste sourde.

BIHRER Joachim et HANISCHDÖRFER Claus, *Au rythme du silence : Sarah Neef, danseuse, sourde*, Allemagne, 2002, 59 min (Arte, 25 juillet 2003). Sarah Neef, sourde de naissance, s'est découverte une passion pour la danse à l'âge de 3 ans, à l'issue d'une représentation de la Belle au Bois Dormant. A 8 ans, elle se produit en public sur une chorégraphie de sa composition.

BRAHIC Bertrand, Signer La Marseillaise, 30 min.

Le film de Bertrand Brahic, Signer La Marseillaise, raconte le travail d'appropriation de l'hymne mené par trois personnes sourdes, Zohra Abdelgheffar, Chérif Blein et Monique Krieg (sourd), avec l'aide des historiens Michel Vovelle et Catherine Marand-Fouquet (entendant) et avec un groupe de jeunes sourds.

Bleu Krystal Media, À vous de voir, France 5, 26 min.

À vous de voir est une série mensuelle de documentaires qui aborde une réalité plurielle et mal connue : la déficience visuelle.

Focus sur 2 reportages :

- Danser dans la nuit :

Qu'implique être non-voyant et pratiquer l'art chorégraphique comme travail sur soi, prises de conscience, découvertes, barrières à franchir, tant physiques que psychologiques ? N'est-ce pas, au final, repousser plus loin ses prétendues limites, acquérir une plus grande liberté d'être ?

- Lever de rideau à l'opéra :

à Bordeaux, néophytes et passionnés d'opéra, aveugles ou malvoyants, se sont laissés emporter par la magie de L'Elixir d'amour de Gaetano Donizetti.

Cemaforre, Envies de culture, 12 min, 2007

Témoignages de personnes handicapées sur leurs envies de culture, les difficultés qu'elles rencontrent dans l'accès à une pratique culturelle.

Cirque « Ma boule », DVD 52 min, Bruxelles, 2007.

Documentaire consacré à l'accès des personnes handicapées mentales au cirque, sur une initiative de Delphine Tollet, réalisé par Zlatina Rousseva. L'École de cirque de Bruxelles accueille des personnes handicapées physiques et mentales dans le cadre du projet Handicirque.
<http://www.handicirque.be>

CandoCo, « Outside In », chorégraphie de Victoria Marks, MJW, for the 1993 BBC series Dance for the Camera.**Decca Record Company, Evelyn Glennie in Rio, Londres, 1991, Vidéo VHS, 92 min 31.**

Evelyn Glennie en concert.

DOMANIG Stephanus, Opéra de Vienne Ballet spécial, 55 min (Arte, 8 octobre 2003).

À l'initiative de Renato Zanella, directeur du Ballet et de l'École de danse de l'opéra de Vienne, des danseurs étoiles de l'Opéra de Vienne rencontrent des

handicapés et montent avec eux une chorégraphie qui déchaîne l'enthousiasme du public.

MONNIER Mathilde, URREA Valérie, Bruit Blanc : autour de Marie-France, Paris, 1998, 50 min (Arte, 14 avril 1999).

Relation engagée entre la chorégraphe et Marie-France, jeune autiste de 26 ans dans le cadre des ateliers de mouvement en collaboration avec l'association Les Murs d'Aurelle, à l'hôpital de la Colombière.

Point du jour en association avec France 5, L'œil et la main, 26 min.

Seule émission en langue des signes du paysage audiovisuel français, «L'œil et la main» a pour vocation de s'adresser à tous les publics : les sourds comme les entendants. Chaque émission est consacrée à un thème, illustré par un film documentaire ou un reportage : portrait, événement, état des lieux, découverte d'un endroit...

« Création artistique », reportages de janvier 2007.

- Kilina Crémona, d'un monde à l'autre, danseuse et chorégraphe de renom, est devenue malentendante brutalement, en 2000. Elle nous raconte en quoi cela a modifié son rapport au monde, aux autres, entendants et sourds, ainsi que son travail artistique.

- Un théâtre en recherche : grâce aux témoignages de nombreuses personnes ayant participé à l'histoire de l'International Visual Theatre, nous revivons la genèse et les grandes étapes de cette aventure artistique. Trente ans après sa création, il dispose enfin d'un véritable théâtre et de nouveaux locaux.

VIALLEFOND Magali, *Mosaïque celtique*. Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (INS HEA), Suresnes, 1997, 30 min. Création musicale avec des enfants handicapés mentaux, produite par l'association MESH.

De nombreux ouvrages, articles et dvd ont été réalisés sur ces thèmes ainsi que sur l'accès aux musées, bibliothèques, sites et monuments.

Les références sont consultables au centre de documentation Cemaforre ou sur son portail Internet www.cemaforre.asso.fr

Généralités sur l'accessibilité

Définition de l'accessibilité, une démarche interministérielle. Définitions spécifiques aux actions ministérielles. Septembre 2006.

Vers une accessibilité généralisée - L'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, loi du 11 février 2005 - Accès Livres.

Centre de Ressources Rhône-Alpes - Service d'accueil Universitaire des étudiants handicapés (CERRALP-SAUH), *De la règle... à l'usage, mettre les besoins de l'utilisateur au cœur des projets*, ouvrage incluant un CD Rom Loqacce, logiciel de sensibilisation à la qualité de l'accessibilité des établissements recevant du public.

Cobaty, « Accessibilité dans le bâtiment : à la recherche du confort d'usage pour tous », *Cahiers du Cobaty*, n°4, décembre 2007.

18 contributions de personnalités diverses pour témoigner sur le confort d'usage universel vu comme juste et forte réponse pour que les personnes handicapées aient une vie ordinaire.

Horizon 2000, *L'événement accessible, facilités d'accès aux différents événements publics pour les personnes handicapées*, brochure incluant un DVD Rom. Conseils et recommandations pour l'accueil de personnes handicapées.

KOMPANY Soraya, *Accessibilité pour tous : la nouvelle réglementation*. Éditions du Puits Fleuri, 2008 Dispositions législatives et réglementaires sur l'accessibilité.

GROSBOIS Louis-Pierre, *Handicap et construction, conception et réalisation : espaces urbains, bâtiments publics, habitations, équipements et matériels adaptés*. Éditions Le Moniteur, Paris, 6^e édition, 2003.

SAHMI Nadia, LONGE Christopher, BRETA Marcos, *Accessibilité handicapés, concevoir un espace public*. CSTB, 2^e édition, Paris, 2004.

Tourisme et handicap

Tourisme et handicaps : construire ou aménager des équipements touristiques pour les clientèles handicapées. AFIT, 2000. Guide de savoir-faire, Les cahiers de l'AFIT/Ministère de l'Équipement, Secrétariat d'État au Tourisme, Paris.

Textes de références

Quelques repères...

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - NOR SANXO300217L

Le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 porte sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation. Ce décret met en œuvre le principe d'accessibilité de la loi. Pour les ERP neufs, le décret du 17 mai 2006 indique que, depuis le 1er janvier 2007 également, les permis de construire doivent permettre aux personnes handicapées « de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement ou l'installation a été conçue ». Pour les ERP neufs : à l'issue du chantier, le maître d'ouvrage doit faire établir une attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité. Cette attestation peut être faite par un bureau de contrôle ou un architecte, mais en aucun cas par celui qui a conçu l'ouvrage.

Deux arrêtés du 1^{er} août 2006 complètent et précisent le décret du 17 mai 2006.

- Un premier arrêté fixe les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-18 à R. 111-18-7 du Code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation et des maisons individuelles lors de leur construction. Sont concernés : les cheminements extérieurs, le stationnement des véhicules, les circulations intérieures des logements, les caractéristiques minimales intérieures des logements selon le nombre de niveaux qu'ils comportent.
- Un second arrêté fixe les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-6 du Code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création. Sont concernés : les cheminements extérieurs, le stationnement des véhicules, les conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments, les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts aux publics, les portes et les sas intérieurs et les sorties, les revêtements de sols

et des parois, ainsi que les équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés, notamment les dispositifs d'éclairage et d'information des usagers.

L'arrêté du 21 mars 2007 complète et précise le décret du 17 mai 2006.

Il fixe les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-8 et R. 111-19-11 du Code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des ERP existants. Sont concernés : les cheminements extérieurs, le stationnement automobile, les escaliers, les ascenseurs, les tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques, les sanitaires.

L'arrêté du 22 mars 2007 fixe les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-21 et R. 111-10-24 du code de la construction et de l'habitation, relatives à l'attestation constatant que les travaux sur certains bâtiments respectent les règles d'accessibilité aux personnes handicapées.

Arrêté du 11 septembre 2007 relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de construction, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées.

Arrêté du 30 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 1^{er} août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-18 à R. 111-18-7 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction

Arrêté du 30 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 1^{er} août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création

Circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation

NOR : MLVU0766613C
Elle vise à préciser les dispositions résultant de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, du décret d'application n° 2006-555 du 17 mai 2006 modifié par le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007 et des arrêtés du 1^{er} août 2006 concernant, d'une part, les bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction et, d'autre part, les établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création .

Arrêté du 3 décembre 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-21 et R. 111-19-24 du code de la construction et de l'habitation, relatives à l'attestation constatant que les travaux sur certains bâtiments respectent les règles d'accessibilité aux personnes handicapées.

À retenir

Décret n°2005-1591 du 19 décembre 2005 relatif à la prestation de compensation à domicile pour les personnes handicapées - NOR SANA0524618D.

Extraits de l'Art 2 - Annexe 2-5 du Code de l'Action sociale et des familles Référentiel pour l'accès à la prestation de compensation. Chapitre 1^{er} Conditions générales d'accès à la prestation de compensation.

La loi du 11 février 2005 a rappelé l'obligation de garantir l'accès aux droits fondamentaux à toute personne handicapée. Elle reconnaît l'accès aux loisirs et à la culture comme faisant partie des besoins essentiels à l'existence et ouvrant droit à compensation en aide humaine, technique et financière pour les personnes handicapées. « la notion de participation à la vie sociale repose, fondamentalement, sur les besoins d'aide humaine pour se déplacer à l'extérieur et pour communiquer afin d'accéder notamment aux loisirs, à la culture, à la vie associative, etc. Le temps d'aide humaine pour la participation à la vie sociale peut atteindre 30 heures par mois qui peut être attribué sous forme de crédit temps et peut être capitalisé sur une durée de 12 mois (...). »

CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

- © Accès Culture : p. 47 ; p. 51
 © Amici Dance : p. 62-63 ; p. 85
 © CCN de Montpellier, Mathilde Monnier : p. 61
 CCN de Rillieux-la-Pape, Cie Melanie Demers
 © Jean-Marie Refflé, Drac Rhône-Alpes : p. 73
 CCN de Rillieux-la-Pape, Cie Art Works © Jean-Marie Refflé, Drac Rhône-Alpes : p. 59
 Centre des Baumes, Valence © Jean-Marie Refflé, Drac Rhône-Alpes : p. 18
 Centre national de la danse © Anne Minot : p. 16 ; p. 95 ; p. 97
 © Cemaforre : p. 10-11 ; p. 12 ; p. 19 ; p. 20 ; p. 31 ; p. 35 ; p. 37 ; p. 41 ; p. 51 ; p. 55 ; p. 75 ; p. 83 ; p. 85 ; p. 87 ; p. 99 ; p. 104
 Cie de l'Oiseau Mouche © B. Decruydt : p. 69
 Cie de l'Oiseau Mouche © Christophe Mazet : p. 69
 Cie Invivo Nieke Swennen © Alexandra Teracher : p. 73
 Cie Les Colporteurs, spectacle « Le Fil sous la neige » © Jean-Pierre Estournet : p. 110-111
 Cité de la musique © P-E Rastoin : p. 61
 Cité nationale d'histoire de l'immigration © Anne Minot : p. 20
 Comédie de Valence © Jean-Marie Refflé, Drac Rhône-Alpes : p. 55
 Défestival © Pierre Payan : p. 67
 © EO-EDPS : p. 15 ; p. 97 ; p. 105
 © Espace Culture Multimédia de l'Espace Mendès France, Poitiers : p. 19
 Extant Theatre, Maria Oshodi Resistance © Nik Mackey : p. 71
 Gradisca © Pierre Esteffe : p. 55
 Hôpital des Beaumes, Valence © Jean-Marie Refflé, Drac Rhône-Alpes : p. 61
 Hôpital de Valence, Culture à l'hôpital © Jean-Marie Refflé, Drac Rhône-Alpes : p. 55
 IVT © Gérard Dumax : p. 25 ; p. 42-43 ; p. 49
 L'Autre Canal, Nancy © Rémi Dubois : p. 39
 La Filature © Sébastien Jordini : p. 33
 Les Percussions de Treffort, Résonance Contemporaine © Patrick Duporge : p. 71
 © Lila Derridj : p. 12
 Maison de la Culture MC2, ville de Grenoble © Jacques-Marie Francillon – Grenoble Communication : p. 17 ; p. 92
 © Mesh : p. 15 ; p. 20
 © Nicole Henry-Cremon : p. 85
 Opéra de Lyon, Péristyle © Franchella/Stofleth : p. 22-23
 Opéra de Rouen © Gihp Haute Normandie : p. 59
 Orchestre philharmonique de Radio France
 © Christophe Abramowitz : p. 59
 © Prodition : p. 47
 Signes Particuliers © P. Rappeneau : p. 69 ; 78-79
 © Théâtre Silvia Monfort : p. 14 ; p. 17 ; p. 47
 © Théâtre national de la Colline : p. 98
 Théâtre des Asphodèles (Ass. Eolo) © Jean-Marie Refflé, Drac Rhône-Alpes : p. 56-57
 © Théâtre national de Strasbourg : p. 102 ; p. 103
 Droits réservés
 Amda, système Torticoli : p. 47
 Arianeinfo : p. 51
 Ateliers Desmae : p. 45
 Bruno Netter : p. 75
 Canal 93 : p. 14 ; p. 18 ; p. 21 ; p. 94 ; p. 98 ; p. 99 ; p. 100 ; p. 102
 ChanDanse des Sourds, Festival du Silence 2006 : p. 35 ; p. 65
 Cité de la Musique, brochure : p. 27
 Ciné-ma Différence : p. 41
 Culture.fr : p. 29
 Danza Mobile : p. 87
 David Toole : p. 77
 Djembés Folas : p. 13
 École de Bonneuil : p. 59
 Élévateur : p. 16 ; p. 100
 Festival Chalon dans la rue : p. 29
 Fonds théâtral sonore : p. 29
 Joël Chalude : p. 45
 Jumelles : p. 49
 Kilina Cremona, France 5 : p. 45
 L'Autre Canal, Grande salle, Nancy : p. 49
 Le Centre Nerveux : p. 45
 Le Pari, Tarbes : p. 21 ; p. 101 ; p. 103
 Le petit Théâtre d'Ernest, spectacle La nature des choses : p. 83
 Maison de la Culture de Bobigny (MC93) : p. 94 ; p. 95
 Opéra de Lyon, brochure : p. 25
 Opéra de Rennes : p. 15 ; p. 49
 Opéra de Lyon-Grand studio de danse : p. 90-91
 Opéra du Rhin, Strasbourg : p. 93 ; p. 96
 Orchestre national de Lorraine : p. 61
 Orphée, brochure : p. 67
 Percujam : p. 67
 Pictogrammes, signalétique : p. 21 ; p. 27 ; p. 101
 Scène nationale de Poitiers : p. 55
 Spectateursourd.over-blog.com : p. 39
 Théâtre 13 : p. 29
 Théâtre de Morlaix : p. 35
 Théâtre du Cristal : p. 69
 Théâtre Golovine, Cie Oufiti : p. 73
 Ville de Nancy (plaquette) : p. 25
 Ville de Rueil-Malmaison (plaquette) : p. 25

